

## Une pétition pour la défense de la pharmacie vétérinaire

Des pharmaciens d'officine sont actuellement mis en cause devant le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand pour de prétendus manquements à la réglementation relative à la délivrance de médicaments vétérinaires, une audience se tenant les 14 et 15 septembre prochain.

Alors même que les chambres de discipline de l'ordre national des pharmaciens n'ont infligé, à ce jour, aucune sanction à l'encontre des prévenus et que le Conseil national de l'ordre des pharmaciens (CNOP) a reconnu, dans un récent courrier de sa présidente, que les dispositions régissant la délivrance, par les pharmaciens, de médicaments vétérinaires posaient des difficultés d'application, le CNOP s'est délibérément constitué partie civile dans cette affaire.

Par excès de zèle, l'institution ordinaire condamne, à terme, toute possibilité de délivrance des médicaments vétérinaires par les pharmaciens d'officine. Ne nous faisons pas d'illusions : **au-delà de cette affaire, c'est le devenir de la pharmacie vétérinaire qui est en jeu !**

Parce que **la pharmacie vétérinaire mérite d'être défendue**, la FSPF lance une pétition pour permettre aux pharmaciens d'officine de demander :

- au **CNOP de se désister de son action civile** devant le Tribunal correctionnel de Clermont-Ferrand ;
- aux **ministres de la santé et de l'agriculture d'ouvrir un Grenelle de la pharmacie vétérinaire** afin de repositionner le pharmacien d'officine dans la dispensation des médicaments vétérinaires.

Les pharmaciens d'officine sont invités à signer cette pétition ([téléchargeable ici](#) ou sur [fspf.fr](http://fspf.fr)) et à l'adresser par fax à la FSPF (01 44 53 21 75). Ces pétitions seront ensuite transmises au CNOP ainsi qu'aux ministères concernés.